

COMMUNIQUE DE PRESSE

AIDE à la CESSATION d'ACTIVITE LAITIERE « LIVRAISONS ou VENTES DIRECTES »

Un nouveau programme de cessation d'activité laitière est ouvert jusqu'au 31 août 2010*. Il a pour objet d'indemniser les cessations totales ou partielles de production laitière.

Pour bénéficier des aides, il faut :

- être exploitant agricole à titre principal ou secondaire,
- disposer de quantités de référence laitières sur l'exploitation, et avoir livré du lait sur la campagne laitière 2010/2011.

Les dossiers seront acceptés dans la limite des crédits disponibles. Si la dotation financière est insuffisante, ils seront classés suivant un ordre croissant des quantités indemnifiables par FranceAgrimer.

Les quantités de référence obtenues dans le cadre de programmes de restructuration laitière ne sont pas indemnifiables.

Le montant de l'aide est de :

- . 0.15 €/l dans la limite de 100.000 litres
- . 0.08 €/l de 100.001 à 150.000 litres
- . 0.05 €/l de 150.001 à 200 000 litres.
- . 0.01 €/l au delà de 200 000 litres.

Les producteurs laitiers intéressés peuvent retirer les imprimés de demande auprès de la D.D.T.
Les demandes doivent être envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception ou directement déposées à la D.D.T. au plus tard le 31 août 2010.

**(les dossiers seront acceptés jusqu'au 15 septembre).*

Renseignements complémentaires :

Direction départementale des Territoires du Gers
19 Place de l'ancien foirail – BP 342 - 32007 AUCH Cédex
tel : 05.62.61.46.48 / fax : 05.62.61.47.70
courriel : DDT@gers.gouv.fr

Contact Presse
Bureau de la communication interministérielle
et des systèmes d'information
Tél. 05.62.61.43.68
Fax. 05.62.05.47.09